



**Arrêté**  
**concernant une demande de crédit pour la réhabilitation du parc**  
**des Cadolles**  
**(Du 2 septembre 2013)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit de 250'000 francs est accordé au Conseil communal pour les travaux de réhabilitation du parc des Cadolles.

**Art. 2.**- Cet investissement sera amorti au taux de 5% et sera porté à la charge de la section de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Il sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 2 septembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Le secrétaire

Jonathan Gretillat

Alexandre Brodard



**Arrêté**  
**concernant l'adhésion de la Ville de Neuchâtel**  
**à l'association « Komitee Mühleberg-Ver-fahren /**  
**Comité Mühleberg-illimité-non »**  
**(Du 2 septembre 2013)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

a r r ê t e :

**Article premier.**- La Ville de Neuchâtel adhère à l'association « Komitee Mühleberg-Ver-fahren / Comité Mühleberg-illimité-non » sise à Berne;

**Art. 2.**- La Ville soutient financièrement et politiquement l'association « Komitee Mühleberg-Ver-fahren / Comité Mühleberg-illimité-non ». Une cotisation annuelle de 2'000 francs sera versée en faveur de ladite association prise en charge par les comptes de fonctionnement de la Section des Infrastructures et de l'Energie.

**Art. 3.**- Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle et dans le journal officiel Vivre la Ville. Le Conseil communal est chargé de communiquer aux autres médias l'adoption du présent arrêté.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 2 septembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Le secrétaire

Jonathan Gretillat

Alexandre Brodard